

# Le collège d'à côté

*par Hugo Botton & Youssef Souidi*

---

**Comment la ségrégation sociale se reproduit-elle entre établissements scolaires parfois très proches ? La récente publication des données statistiques des collèges permet d'ouvrir de nouvelles perspectives d'actions pour favoriser la mixité sociale.**

---

## **Des collèges si proches à la composition sociale si éloignée**

Dans sa [circulaire de rentrée 2022](#), le ministère de l'Éducation nationale indique faire de la mixité sociale dans les établissements scolaires l'une de ses priorités. De fait, depuis 2013 et le vote de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, l'[article L111-1](#) du Code de l'éducation stipule que « Le service public de l'éducation [...] veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. ». Cet objectif législatif repose notamment sur le postulat que la concentration d'élèves d'origine sociale très défavorisée dans un même établissement peut être préjudiciable à leur réussite éducative. Alors que l'École est censée donner les mêmes chances à chacun, la ségrégation sociale rend les expériences scolaires des élèves différentes selon le collège fréquenté. Au-delà de la question des effets de pairs régulièrement mise en avant, de récentes études soulignent que les collèges les plus défavorisés socialement sont également ceux qui accueillent le plus fréquemment des enseignants jeunes, non-titulaires, et qui restent en général moins longtemps dans l'établissement<sup>1</sup>. En ce sens,

---

<sup>1</sup> Asma Benhenda, *Tous des bons profs : un choix de société*, Paris, Fayard, 2020.

le constat plusieurs fois renouvelé du niveau important de ségrégation sociale au sein des établissements scolaires français est problématique<sup>2</sup>. Nous prolongeons ici les analyses précédemment menées en mettant en évidence les configurations dans lesquelles des collèges situés à proximité les uns des autres se différencient par leur composition sociale. L'identification de ces situations permet de nuancer la vision fataliste selon laquelle la ségrégation sociale à l'école est inévitable, du fait de la ségrégation résidentielle préexistante.

## **La ségrégation sociale au collège expliquée par la ségrégation résidentielle et aggravée par l'évitement scolaire**

Le système d'affectation des élèves aux collèges se caractérise par le principe de la sectorisation scolaire (également appelé carte scolaire) selon lequel chaque élève est affecté à un collège public à proximité de son domicile. Cette méthode d'affectation est donc susceptible de reproduire au sein des collèges la ségrégation résidentielle.

Cependant, certains élèves ne fréquentent pas leur collège de secteur. Ainsi, les familles souhaitant scolariser leur enfant dans un autre collège public que celui qui leur est attribué peuvent le faire en demandant une dérogation. Ces demandes de dérogation sont étudiées à l'aune de critères rendus publics par le ministère de l'Éducation nationale et des capacités d'accueil des collèges demandés. Les familles peuvent également se tourner vers l'enseignement privé sous contrat qui est en grande partie financé par des fonds publics, mais n'est pas soumis à la sectorisation scolaire. Les collèges privés peuvent également imposer des frais de scolarité.

Une étude de la direction de l'évaluation de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale (MEN-DEPP) estime qu'en 2018, 65 % des élèves fréquentaient leur collège de secteur, 13 % un autre collège public, et 22 % un collège

---

<sup>2</sup> Choukri Ben Ayed, *La mixité sociale à l'école : Tensions, enjeux, perspectives*. Armand Colin, 2015 ; Son Thierry Ly, Arnaud Riegert, 2015, « Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter- et intra-établissement dans les collèges et lycées français. » *Rapport du Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), en ligne* ; Pierre Merle, *La ségrégation scolaire*, Paris : La découverte, 2012 ; Marco Oberti, *L'école dans la ville : ségrégation-mixité-carte scolaire*, Presses de Sciences Po, 2007 ; Agnès Van Zanten, « Le choix des autres », *Actes de la recherche en sciences sociales* 5 (2009) : 24-34.

privé<sup>3</sup>. Le contournement de la sectorisation scolaire est extrêmement différencié socialement. Ainsi, 70 % des élèves issus de catégories sociales défavorisées fréquentent leur collège de secteur tandis que c'est le cas de 52 % d'élèves issus de catégories sociales très favorisées. Au contraire, lorsque la fréquentation d'un collège privé concerne 13 % des élèves de catégorie sociale défavorisée, c'est le cas de 39 % des élèves de catégorie sociale très favorisée. Une autre étude récente du MEN-DEPP note par ailleurs que le secteur privé recrute de plus en plus ses élèves au sein des catégories sociales les plus favorisées, expliquant pour partie la hausse de la ségrégation sociale dans certains territoires<sup>4</sup>.

S'appuyant sur une étude de B. Boutchénik, P. Givord, et O. Monso<sup>5</sup>, l'étude de S. Maugis et M. Touahir estime que le niveau de ségrégation sociale observé s'explique essentiellement par la manière dont sont tracés les secteurs de recrutement des collèges et par l'évitement vers le secteur privé. En moyenne, l'évitement vers un autre collège public ne contribue quant à lui que marginalement à la ségrégation scolaire, ce qui n'exclut toutefois pas des situations locales de concurrence entre collèges publics<sup>6</sup>. Dans cet article, nous prolongeons ces précédentes analyses en décrivant la manière dont ces phénomènes de ségrégation sociale se traduisent entre des collèges très proches géographiquement. En effet, il est difficile de faire en sorte que chaque collège ait la même composition sociale à l'échelle nationale, académique, voire même départementale, du fait de la ségrégation résidentielle existante à ces échelles et des contraintes de temps de trajet pour les collégiens. En revanche, ces facteurs sont moins contraignants lorsque la ségrégation sociale s'opère entre collèges voisins l'un de l'autre. De fait, les pouvoirs publics disposent alors de plus de marges de manœuvre pour agir sur la mixité sociale de ces établissements.

---

<sup>3</sup> Mustapha Touahir, Sylvain Maugis, « Quels élèves fréquentent le même collège public que celui de leurs voisins les plus proches? » *Éducation & formations* 102 (2021) : 209-233.

<sup>4</sup> Marine Guillerm, Olivier Monso, « Évolution de la mixité sociale des collèges », *Note d'Information*, n° 22.26, DEPP.

<sup>5</sup> Béatrice Boutchenik, Pauline Givord, Olivier Monso, « Ségrégation urbaine et choix du collège : quelles contributions à la ségrégation scolaire ? » *Revue économique* 72.5, 2021, p. 717-747.

<sup>6</sup> On peut notamment citer la mobilisation d'un collectif du quartier du Petit-Bard-Pergola, à Montpellier, afin de lutter contre la ségrégation scolaire entre collèges publics voisins. Voir Choukri Ben Ayed & Najat Bentiri, « Tous des enfants de la République !. Des parents d'élèves se mobilisent contre les discriminations », *La Vie des idées*, 11 décembre 2020.

## Des collèges proches aux compositions sociales pourtant différentes

Alors que de nombreuses études ont rendu compte de la polarisation sociale des collèges à un niveau local<sup>7</sup>, cet article prolonge ces analyses à l'échelle nationale. Ce travail est rendu possible par la publication récente, par le ministère de l'Éducation nationale, de données inédites renseignant l'indice de position sociale (IPS) moyen de l'ensemble des collèges en France<sup>8</sup>. Cet indice rend compte de la composition sociale de ces établissements scolaires (cf. encadré pour plus de détails).

### Encadré 1 – Présentation de l'Indice de Position Sociale (IPS)

Afin de mieux appréhender les inégalités sociales dans le système éducatif, la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance du ministère de l'Éducation nationale a développé un indice de position sociale (IPS) calculé à partir des professions des responsables légaux des élèves<sup>9</sup>. À chaque couple de professions correspond une valeur résumant le contexte social, économique et culturel dans lequel évolue l'élève au quotidien. Cet indice varie de 38, lorsque la profession du père de l'élève n'est pas renseignée et que sa mère est au chômage, à 179 lorsque le père de l'élève est ingénieur et la mère professeure des écoles. Si ces valeurs ne sont pas directement interprétables, un IPS plus élevé suggère que l'élève évolue dans un contexte familial plus propice à la réussite scolaire.

L'IPS moyen des collèges en France varie de 51 à 158. Pour mieux comprendre ces valeurs, nous proposons un exemple fictif dans lequel l'ensemble des élèves

---

<sup>7</sup> Voir notamment : Pauline Givord, Marine Guillerm, Olivier Monso, *et al.* « La ségrégation sociale entre les collèges. » *Éducation et formations*, 2016, no 91, p. 53-76 ; Aude Cadoret, « La mixité sociale des collèges de Clermont-Ferrand », *Géographie de l'école* 12 (2017) : 96-115. ; Cédric Hugrée, Tristan Poullaouec, 2021, « Comprendre les dessous de la carte scolaire (1/2) - Une forte ségrégation sociale entre collèges publics et privés », in F. Madoré, J. Rivière, C. Batardy, S. Charrier, S. Loret, *Atlas Social de la métropole nantaise*, en ligne ; Julien Grenet, Youssef Souidi, « Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris », *Diss. Institut des politiques publiques (IPP)*, 2021.

<sup>8</sup> Notons que si la publication de ces données constitue une avancée en matière de transparence, elle a également permis la publication de classement des écoles et collèges en fonction de leur IPS, ce qui est susceptible de renforcer les situations de concurrence entre établissements voisins.

<sup>9</sup> Thierry Rocher, « Construction d'un indice de position sociale des élèves ». *Éducation & formations*, 2016, no 90, p. 5-27.

auraient des parents qui effectuent la même profession. Ainsi, un IPS moyen de 51 correspond à un collège où l'ensemble des élèves auraient un père sans activité et une mère ouvrière qualifiée. Un IPS moyen de 158 caractérise, quant à lui, un collège où les élèves auraient un père effectuant une profession libérale et une mère cadre de la fonction publique.

Dans la suite de l'analyse, nous classons l'ensemble des collèges en cinq groupes de même taille (quintiles) selon la valeur de leur indice de position sociale moyen :

*Collèges très défavorisés socialement* : IPS compris entre 51 et 90. L'IPS moyen de ces collèges (80) est équivalent à l'IPS moyen des collèges de Roubaix, Vénissieux ou Mulhouse.

*Collèges plutôt défavorisés socialement* : IPS compris entre 90 et 99. L'IPS moyen de ces collèges est de 95.

*Collèges ayant un profil social intermédiaire* : IPS compris entre 99 et 106. L'IPS moyen de ces collèges est de 103, ce qui est aussi l'IPS moyen de l'ensemble des collèges.

*Collèges plutôt favorisés socialement* : IPS compris entre 106 et 116. L'IPS moyen de ces collèges est de 111.

*Collèges très favorisés socialement* : IPS compris entre 116 et 158. L'IPS moyen de ces collèges (127) est équivalent à l'IPS moyen des collèges de Boulogne-Billancourt, Levallois-Perret ou du 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Afin de déterminer dans quelle mesure des collèges proches géographiquement sont éloignés socialement, nous couplons les données sur l'IPS des collèges avec des [données géolocalisées sur ces établissements](#). Nous considérons ici que deux collèges sont proches s'ils sont situés à moins de 15 minutes à pied l'un de l'autre<sup>10</sup>. Sur les 6 844 collèges présents dans l'analyse<sup>11</sup>, 2 673 ont au moins un collège public ou privé

---

<sup>10</sup> Ces couples de collèges ont été créés à l'aide du package R *osrm* utilisant les données d'OpenStreetMap.

<sup>11</sup> Nous restreignons l'analyse aux établissements dont l'IPS moyen est renseigné et dont la qualité de la géolocalisation est jugée suffisante pour mener notre analyse.

à proximité. Nous dénombrons ainsi 2 419 paires de collèges voisins. Pour chacune de ces paires, nous comparons l'IPS moyen du collège le plus défavorisé socialement avec celui du plus favorisé socialement.

Le Tableau 1 présente la répartition des paires de collèges voisins, selon le profil social des collèges qui les constituent. Sur l'ensemble des collèges proches l'un de l'autre, quatre sur dix ont une composition sociale similaire (39 % des paires repérées sont situées sur la diagonale du tableau). Toutefois, nous identifions également 789 paires (soit 34 % de l'ensemble des paires) rassemblant des collèges proches géographiquement, mais au profil social sensiblement différent (plus d'un quintile de différence, en bleu foncé dans le tableau). Ainsi, parmi l'ensemble des paires de collèges à proximité, une sur trois est composée d'établissements à la composition sociale sensiblement différente. En particulier, on recense 247 configurations où un collège à la composition sociale très défavorisée se trouve à proximité d'un collège de niveau social plutôt favorisé ou très favorisé. De même, 286 paires concernent un collège plutôt défavorisé et un collège au profil social plutôt favorisé ou très favorisé.

*Tableau 1 : Répartition des paires de collèges situés à moins de 15 minutes à pieds, selon le profil social des deux collèges qui les constituent*

	<b>Très défavorisé</b>	<b>Plutôt Défavorisé</b>	<b>Intermédiaire</b>	<b>Plutôt Favorisé</b>	<b>Très favorisé</b>
<b>Très défavorisé</b>	203 (8%)	143 (6%)	89 (4%)	112 (5%)	135 (6%)
<b>Défavorisé</b>		65 (3%)	125 (5%)	135 (6%)	151 (6%)
<b>Intermédiaire</b>			68 (3%)	142 (6%)	167 (7%)
<b>Plutôt Favorisé</b>				100 (4%)	277 (11%)
<b>Très favorisé</b>					507 (21%)

*Lecture : Parmi l'ensemble des paires de collèges situés à moins de 15 minutes à pied l'un de l'autre, 203 sont composées de deux collèges très défavorisés. Ces paires de collèges représentent 8 % de l'ensemble des paires de collèges situés à moins de 15 minutes à pieds. Plus*

*la couleur des cellules est foncée, plus la distance entre la composition sociale des collèges est importante.*

*Source : MEN-DEPP (rentrée 2021)*

## **De nombreuses configurations où des collèges très défavorisés se trouvent à proximité de collèges favorisés**

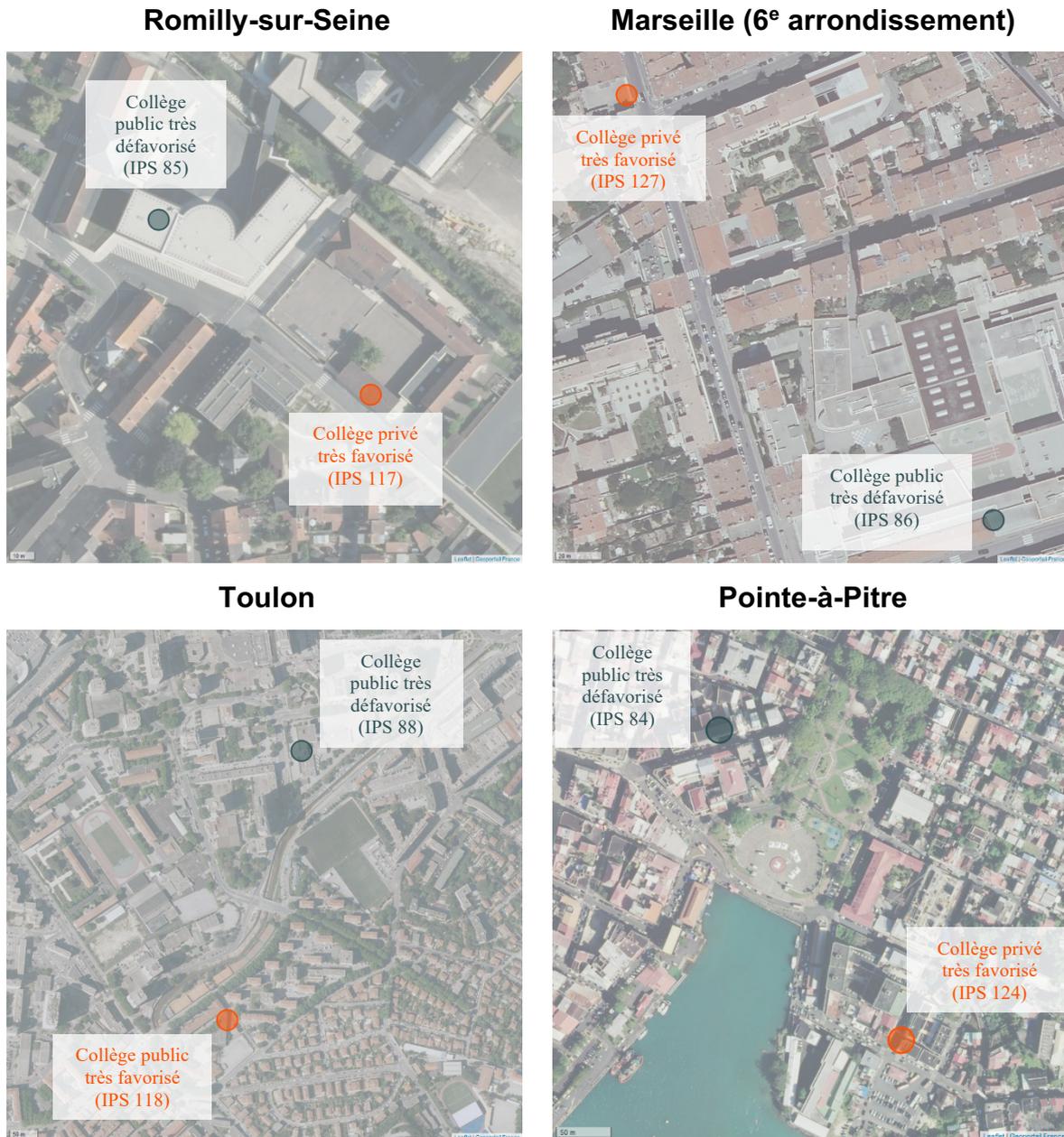
Dans la suite de l'analyse, nous nous intéressons aux collèges les plus défavorisés socialement pour repérer les situations où ces établissements sont à proximité de collèges favorisés<sup>12</sup>. Il s'agit de configurations pour lesquelles il serait possible de mettre en œuvre des actions afin de favoriser la mixité sociale.

548 des 1371 collèges très défavorisés sont à moins de 15 minutes à pied d'un autre collège. Parmi eux, 192 sont à proximité d'un collège favorisé, c'est-à-dire que parmi les collèges très défavorisés situés à proximité d'un autre collège, 35 % sont proches d'un collège favorisé. Ainsi, à la rentrée 2021, plus de 92 000 élèves étaient scolarisés dans un collège très défavorisé situé à proximité d'un collège favorisé. L'ampleur de ce phénomène n'est donc pas négligeable puisqu'il concerne plus d'élèves que l'ensemble des collégiens scolarisés à Paris. Ce constat tend à relativiser l'idée selon laquelle les collèges les plus défavorisés le sont nécessairement, du fait de leur implantation au sein de quartiers enclavés, exclusivement peuplés de ménages pauvres. Nous illustrons ce phénomène avec des cartes présentant des cas de collèges très proches géographiquement, mais au profil social radicalement différent (Figure 1). Alors que le seuil de 15 minutes à pied peut paraître trop important, ces cartes illustrent des configurations où des collèges au profil social polarisé sont situés à quelques rues les uns des autres.

---

<sup>12</sup> Nous utilisons l'expression « collège favorisé » pour désigner les collèges plutôt favorisés ou très favorisés dans la suite de l'analyse.

Figure 1 – Illustrations de configurations où un collège très défavorisé est à proximité d'un collège très favorisé



*Lecture : Ces cartes illustrent des configurations dans lesquelles un collège très défavorisé se situe à proximité d'un collège favorisé pour quatre communes : Romilly-sur-Seine (Aube), Marseille (Bouches-du-Rhône), Toulon (Var) et Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).*

*Source : MEN-DEPP (rentrée 2021)*

Au sein des 247 configurations de collèges voisins comprenant un collège très défavorisé et un collège favorisé, il est important de distinguer les cas où ce dernier relève du secteur privé. Les établissements privés n'étant pas soumis à la sectorisation scolaire, les outils à la disposition des pouvoirs publics pour agir sur ces configurations

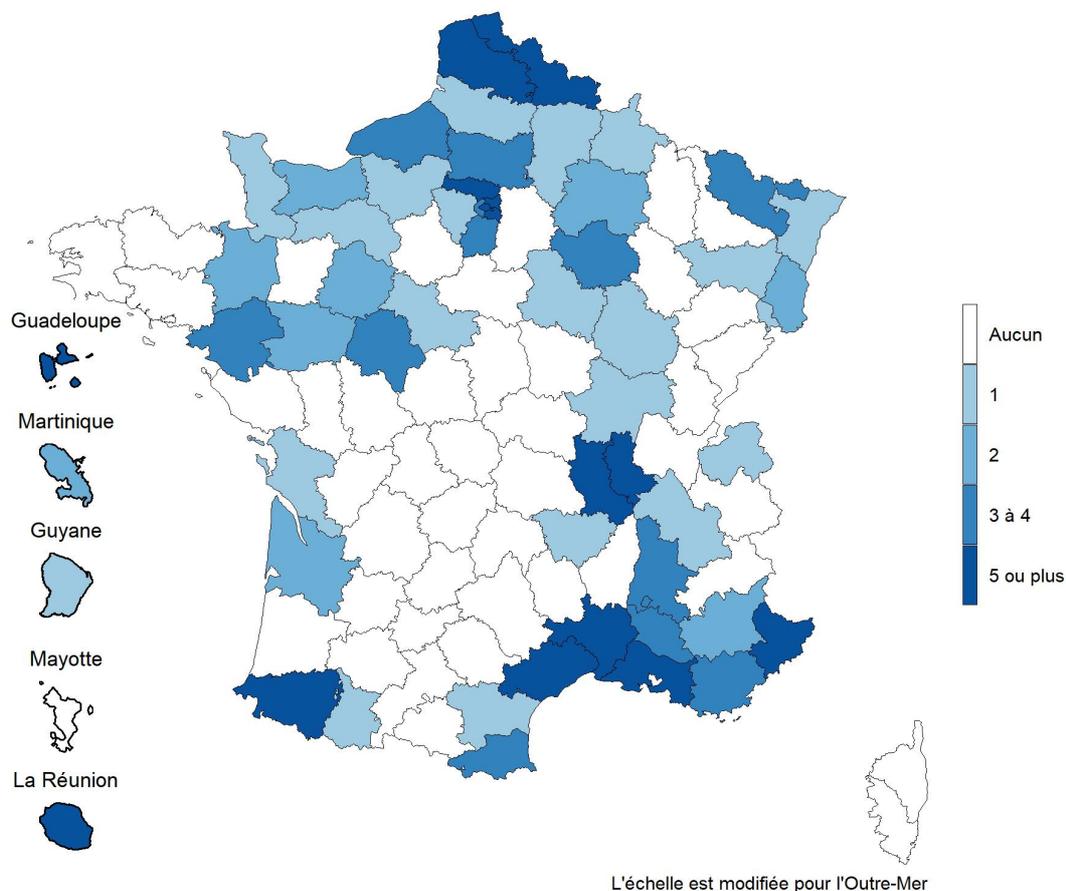
sont différents de ceux qui prévaudraient pour limiter la ségrégation sociale entre collèges publics.

Dans 85 % des cas, lorsqu'un collège favorisé est situé à proximité d'un collège très défavorisé, il s'agit d'un établissement privé. Ces configurations peuvent ainsi inclure un collège public au secteur de recrutement relativement mixte, mais massivement évité par les catégories sociales les plus favorisées, au profit du collège privé de proximité. Cette observation contraste avec le discours selon lequel les établissements privés les plus favorisés le sont du fait de l'absence d'élèves d'origine sociale défavorisée à proximité. À l'inverse, 15 % des configurations comprenant un collège très défavorisé et un collège favorisé concernent deux collèges publics. Là encore, il se peut que le collège le plus défavorisé le soit du fait d'un évitement vers le secteur privé. Il est également possible qu'une différence d'offre de cours optionnels crée un déséquilibre d'attractivité entre les deux collèges et facilite l'octroi de dérogations à la sectorisation scolaire de l'un vers l'autre. Enfin, la manière dont les frontières entre secteurs sont tracées est susceptible d'accroître les contrastes sociaux existants entre les quartiers. Une sectorisation scolaire qui consisterait à affecter les élèves venant de quartiers proches, mais au profil social différent à un même collège favoriserait ainsi la mixité sociale dans le secteur de recrutement de ce collège. À l'inverse, en assignant les élèves d'un quartier défavorisé à un collège et ceux d'un quartier favorisé à un autre collège, la sectorisation scolaire reproduit à l'identique la ségrégation résidentielle. Le tracé de la sectorisation scolaire n'est donc pas neutre et au centre de luttes politiques entre parents d'élèves et décideurs<sup>13</sup>.

---

<sup>13</sup> Lorenzo Barrault-Stella, « Carte scolaire : au-delà de la « mixité », comment l'État entretient les inégalités », *Métropolitiques*, 19 avril 2018.

Figure 2 – Nombre de collèges très défavorisés à proximité d'un collège favorisé, par département en 2021



*Lecture : Cette carte indique le nombre de collèges très défavorisés à moins de 15 minutes à pieds d'un collège favorisé, par département. Par exemple, on recense plus de cinq collèges très défavorisés se trouvant à proximité de collèges favorisés en Guadeloupe, tandis qu'on n'en identifie aucun à Mayotte. Source : MEN-DEPP (rentrée 2021)*

La figure 2 représente, pour chaque département, le nombre de collèges très défavorisés situés à moins de 15 minutes à pieds d'un collège socialement favorisé. Nous remarquons que ces établissements se situent en grande majorité dans des territoires urbains très denses. Ils sont souvent localisés en Île-de-France, mais aussi dans les départements du nord et du sud-est de la France. Il est intéressant de noter que ce type d'établissements est absent de certains départements où se trouvent des métropoles. Le cas de la pointe bretonne est à ce titre éloquent. De même, ces configurations ne concernent pas exclusivement les grandes agglomérations : elles s'observent également dans des communes de plus petite taille telles que Carpentras ou Béziers.

**Encadré 2 – Écoles.** Bien que cet article se focalise sur la ségrégation sociale au collège, les données sur l'IPS moyen des écoles ont également été publiées par le ministère de l'Éducation nationale. L'intérêt particulier pour le collège tient au fait que les contraintes de temps de trajet sont moins importantes pour des élèves âgés de onze ans que pour des élèves ayant seulement six ans. Par ailleurs, le poids du secteur privé dans le premier degré de l'enseignement scolaire est inférieur à son poids dans le second degré, rendant l'évitement scolaire plus difficile pour cette population scolaire.

Dans cet encadré, nous répliquons la méthode utilisée pour les collèges, mais considérons que deux écoles élémentaires sont voisines si elles se situent à moins de cinq minutes à pied l'une de l'autre. En utilisant ce seuil, nous estimons que parmi les 6 309 écoles très défavorisées incluses dans l'analyse, 921 ont une école voisine, dont 205 une école voisine favorisée. Ainsi, à la rentrée 2021, près de 37 500 écoliers sont scolarisés dans une école élémentaire très défavorisée située à proximité d'une école élémentaire favorisée. De manière similaire à ce que nous observons pour les collèges, lorsqu'une école favorisée se trouve à proximité d'une école très défavorisée, il s'agit dans près de neuf cas sur dix d'une école privée.

Ainsi, même en restreignant le critère de voisinage à un temps de trajet extrêmement faible (5 minutes à pied), il existe de nombreux cas d'écoles très proches ayant une composition sociale fortement différenciée. Cela suggère qu'au-delà de la problématique bien renseignée de ségrégation sociale au niveau des collèges, cette question se pose dès l'école élémentaire.

## Perspectives pour l'action publique

L'existence de configurations où des collèges proches géographiquement scolarisent des élèves au profil social opposé rend possible une action sur la mixité sociale de ces établissements à moyen terme. En effet, lorsque de tels cas se présentent, il n'est pas nécessaire de compter exclusivement sur la politique de la ville pour rendre plus divers le tissu urbain au sein duquel les collèges se situent. En 2016, le ministère de l'Éducation nationale publiait un [vade-mecum sur la mixité sociale des collèges](#)

présentant plusieurs outils parmi lesquels une réflexion sur la sectorisation scolaire ainsi qu'une action sur l'offre de formation. Ces outils restent aujourd'hui pertinents. En particulier, ces situations se prêtent bien à la constitution de secteurs multi-collèges à l'image des expérimentations menées à Paris<sup>14</sup>, et rendus possible depuis la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui précise « lorsque cela favorise la mixité sociale, un même secteur de recrutement peut être partagé par plusieurs collèges publics situés à l'intérieur d'un même périmètre de transports urbains ».

Par ailleurs, l'existence de collèges privés favorisés à proximité de collèges très défavorisés interroge sur le rôle du secteur privé dans la dégradation de la composition sociale de certains établissements publics. Les départements de Haute-Garonne et de Paris ont instauré une modulation du financement des collèges privés en fonction du public social accueilli. Au-delà de cette mesure qui n'affecte qu'à la marge le financement des établissements privés, une réflexion pourrait s'engager autour de l'instauration de quotas d'élèves d'origine sociale défavorisée dans les établissements relevant du secteur privé.

Enfin, si nous nous sommes focalisés dans cet article sur les collèges géographiquement proches, mais socialement éloignés, certaines collectivités ont considéré que la situation de ségrégation sociale était inacceptable, même lorsqu'elle se produit entre collèges géographiquement éloignés. Ainsi, le département de Haute-Garonne a engagé un plan de déségrégation consistant à fermer deux collèges situés dans des quartiers très défavorisés de Toulouse et à affecter les élèves issus de ces quartiers dans des collèges du centre-ville et de la périphérie toulousaine, s'apparentant en cela aux dispositifs de « *busing* » américains<sup>15</sup>. Ce plan de déségrégation transitoire, en attendant l'ouverture de collèges situés à la lisière de quartiers aux compositions sociales différentes, invite de manière plus générale à accompagner les projets de création de nouveaux collèges d'une réflexion sur la diversité sociale de leur site d'implantation.

Publié dans [lavedesidees.fr](http://lavedesidees.fr), le 15 novembre 2022

---

<sup>14</sup> Julien Grenet, Youssef Souidi, « Renforcer la mixité sociale au collège : une évaluation des secteurs multi-collèges à Paris », *Institut des politiques publiques (IPP)*, 2021.

<sup>15</sup> Choukri Ben Ayed, Etienne Butzbach, 2022, « Un dispositif inédit de lutte contre les ségrégations scolaires : le cas de Toulouse », *Urbanités*, #16 / À l'école de la ville, septembre 2022, [en ligne](#).